



Bilan et comptes 2022
Notes aux comptes annuels



www.piraten.lu

NOTE 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Piratepartei Lëtzebuerg asbl (ci-après le « Parti ») a été constitué le 16 février 2010 et est organisé sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à 1a Rue de Luxembourg L-8184 Kopstal.

L'exercice social commence le 1er janvier et termine le 31 décembre.

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique (sauf pour l'utilisation de la méthode d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers et/ou certaines catégories d'actifs).

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminées et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Parti. Le Parti fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par le Parti sont les suivantes :

- Méthode d'évaluation au coût historique : Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :



	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Constructions	5 %	Linéaire
Installations techniques et machines	20 %	Linéaire
Autres installations, outillage et mobilier	20 %	Linéaire

Lorsque le Parti considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et est amortie selon la méthode linéaire.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice impactant le compte de profits et pertes se présentent comme suit :

Depreciation Table Report

2022
Compagnies: "Piratepartei"

Sociétés : Piratepartei

	Characteristics				Immobilisations				Amortissement				Book Value
	Date d'acquisition	First Depreciation	Méthode	Taux	01/01/2022	+	-	31/12/2022	01/01/2022	+	-	31/12/2022	
223200 Véhicules de transport					9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	7 200,00 €	1 800,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €
Piaggio	24/04/2018	31/12/2018	Linéaire	20.00 %	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	7 200,00 €	1 800,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €
223500 Matériel informatique					3 209,37 €	1 431,85 €	0,00 €	4 641,22 €	1 707,30 €	928,25 €	0,00 €	2 635,55 €	2 005,67 €
Mikrofon	06/03/2019	31/12/2019	Linéaire	20.00 %	584,99 €	0,00 €	0,00 €	584,99 €	351,00 €	117,00 €	0,00 €	468,00 €	116,99 €
iPad Pro	11/04/2019	31/12/2019	Linéaire	20.00 %	1 532,70 €	0,00 €	0,00 €	1 532,70 €	919,62 €	306,54 €	0,00 €	1 226,16 €	306,54 €
Iphone 14 (Eric Rolgen)	29/09/2022	31/12/2022	Linéaire	20.00 %	0,00 €	1 431,85 €	0,00 €	1 431,85 €	0,00 €	286,37 €	0,00 €	286,37 €	1 145,48 €
Apple MacBook Air (Claude)	29/11/2020	31/12/2020	Linéaire	20.00 %	1 091,68 €	0,00 €	0,00 €	1 091,68 €	436,68 €	218,34 €	0,00 €	655,02 €	436,66 €
Total					12 209,37 €	1 431,85 €	0,00 €	13 641,22 €	8 907,30 €	2 728,25 €	0,00 €	11 635,55 €	2 005,67 €

NOTE 4 – CRÉANCES

Les créances au 31/12/2022 se composent comme suit :

Subventions destinées à promouvoir l'emploi (ADEM)	28.675,05€
--	------------



Cette créance a été recouverte lors du premier trimestre 2023.

NOTE 5 – DETTES

Les dettes du parti au 31/12/2022 se composent comme suit :

Fournisseurs	2.139,59 €
CCSS	2.387,56 €

Ces dettes ont été payées lors du premier trimestre 2023.

NOTE 6 : NOUVEAUX CONTRATS EN 2022

Le parti a signé les contrats suivants en 2022 :

- Ouverture d'un compte courant additionnel « ELEC2023 » auprès de la *BCEE*
- Contrat de service avec *Salary.lu* concernant l'utilisation d'un logiciel
- Contrat de service avec *Coopanio OÜ* concernant le développement d'un logiciel de vote
- Contrat de sous-location d'un bureau sis à Kopstal

NOTE 7 – RELEVÉ DU PERSONNEL 2022

Le relevé du personnel se compose comme suit en 2022 :

Nom	Prénom	Heures/semaine	Entrée	Sortie
Rolgen	Eric	40	/	/
Gengler	Claude	40	/	/
Tesfagaber	Natnael	40	/	/
Wilson	Thomas	40	15.5.2022	/

NOTE 8 – PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

Sous le compte 768880 Produits exceptionnels, le Parti a enregistré les opérations suivantes :

- Créance concernant le Projet MALT : le parti a perçu 3.209,65€ plus de recettes que prévues.



- Correction des doubles encodages de factures réalisés pendant l'exercice 2021 :
 - o Moyse & Associates pour un montant de 3.218,62 €.
 - o Administration communale de Kopstal pour un montant de 110,10 €.
- Corrections apportées sur le relevé « VISA Marc » selon la réponse du 11 novembre 2022 fourni par le parti à la Cour des Comptes.
- Restitution de la dotation publique de l'exercice 2018 à hauteur de 19.256,61€ à la suite du jugement du 3 février 2022 du Tribunal administratif concernant le recours formé par notre parti contre une décision du Premier ministre en matière de financement des partis politiques et correction d'une manipulation erronée à hauteur de 153,00€
- Restitution de la part de Facebook pour des annonces non réalisées pour un montant total de 2.078,01 €.
- Virement de la part de Foyer Assurances en hauteur de 7.040,95 € d'après la déclaration de sinistre du 3 septembre 2021.
- Virement de la part du propriétaire des locaux sis à Kopstal à hauteur de 827,09 € selon le décompte des charges 2021.
- Pour solde du compte fournisseur 441210 suite à des erreurs d'encodage de 2021.

Sous le compte 668880 Charges exceptionnelles, le Parti a enregistré les opérations suivantes :

- Correction apportée au compte 421380 RTS selon l'extrait de compte reçu par l'Administration des contributions directes le 12/7/2022 pour un montant de 10.346,50 €.
- Correction apportée à la suite d'un mauvais encodage au compte 421380 Autres subventions pour un montant de 681,39 €.

